

Le troisième rapport du Comité pour 1963 fut déposé à la Chambre des communes en décembre 1963. C'est la dernière fois que le Comité des comptes publics a fait rapport sur le sujet, car le Comité ne s'est pas réuni depuis la fin de 1964. C'est un de mes problèmes. J'ai en attente les rapports de deux années. Le rapport de 1963 préconisait cette solution immédiate: ils approuvaient la nouvelle compilation des postes que le Conseil du Trésor avait proposé d'utiliser dans le budget principal, sous réserve de certaines améliorations que l'Auditeur général avait conseillées au Comité. Votre Comité, monsieur le président, connaît bien cette nouvelle disposition des postes budgétaires. Je pense que le D<sup>r</sup> Davidson en a parlé en 1964 et c'est, bien sûr, la forme employée dans les prévisions budgétaires que vous avez en mains.

En deuxième lieu, le Comité appuya la recommandation par laquelle je préconisais que des informations financières corroborantes soient apportées par les sociétés de la Couronne et autres organismes publics au chapitre des Détails des Services du Livre bleu afin de mieux renseigner les députés et le public en ce qui concerne la nature des besoins financiers des sociétés de la Couronne et autres organismes dont l'exploitation est assurée par les subsides du Parlement.

J'ai maintenu, comme une de mes recommandations au cours des ans, qu'au lieu d'indiquer dans le Livre bleu le montant requis, par exemple, pour assurer le coût net d'exploitation de Radio-Canada de 100 millions de dollars sans autre détail, on devrait montrer les principales sources de dépenses incluses dans cette demande et peut-être fournir un tableau comparatif de l'année précédente; c'est-à-dire les détails des budgets sur lesquels reposent ces chiffres pour toutes les sociétés et organismes de la Couronne qui sollicitent des fonds du gouvernement...

Le PRÉSIDENT: Du parlement.

M. HENDERSON: Du parlement, tout comme s'il s'agissait d'approcher un banquier pour obtenir un prêt. Celui-ci exigerait des renseignements.

La troisième recommandation confirme celle que j'avais avancée et propose d'inclure des renseignements plus abondants dans le budget des dépenses en ce qui concerne le personnel des ministères gouvernementaux, des sociétés de la Couronne et des autres services publics et qui indiqueraient le nombre d'employés effectivement rémunérés à la date la plus récente disponible. Ces renseignements n'ont jamais figuré au budget des dépenses. Et quatrièmement, le Comité a proposé que des notes concises viennent expliquer les dépenses majeures envisagées pour modifier l'importance des effectifs. En d'autres termes, en donner les raisons.

Vous désirez peut-être savoir où en sont ces recommandations. En ce qui concerne la première, la nouvelle présentation des crédits que le Comité des comptes publics a approuvée, j'ai jugé nécessaire d'inclure une note dans mon rapport de 1965. Vous trouverez à l'alinéa 51 que cette mesure n'a pas été mise en œuvre tout à fait comme le Comité des comptes publics en avait l'intention quand il l'a approuvée. J'ai dû indiquer comment le Conseil du Trésor s'en était acquitté en pratique et comment la comptabilité en fut atteinte. Des transferts de crédits ont eu lieu et la note explique pourquoi le gouvernement fut moins informé. Je parle maintenant de l'alinéa 51, page 22 de mon rapport de 1965, intitulé «Modification dans la présentation des crédits». Nous pouvons y revenir si vous le désirez. Il fera l'objet de délibérations au sein du Comité des comptes publics.

Deuxièmement, le Comité a recommandé d'inclure des renseignements justifiant les dépenses des sociétés de la Couronne. Dans son rapport de 1963, quand le Comité proposa cette formule, le secrétaire du Conseil du Trésor expliqua peu après au Comité qu'il n'avait pas eu le loisir d'expliquer aux sociétés de la Couronne et aux autres services publics la praticabilité d'inclure